

DÎNERS COMMUNAUTAIRES ANIMÉS 2016
du Centre d'action bénévole du Lac St-Pierre

Un sujet différent à chaque dîner !
7 \$ tout inclus : repas, conférence et prix de présence !



Mercredi 24 février

Au Centre communautaire de St-François-du-Lac

Les rendez-vous des générations, c'est quoi ? Quels sont les avantages de ces activités intergénérationnelles ?

avec Catherine Bureau et Micheline Lafond de la Table de concertation des personnes âgées du Centre-du-Québec. *Inscription jusqu'au 18 février.*

Mercredi 23 mars

Au Centre communautaire de Baie-du-Febvre (288, rue Principale)

Le suicide chez les aîné-e-s, quelques moyens de prévention !

avec Annie Therrien, Chargée de projets de formation du Centre prévention suicide les Deux-Rives. *Inscription jusqu'au 17 mars.*



Mercredi 27 avril

Au Centre communautaire de Baie-du-Febvre (288, rue Principale)

Au Centre communautaire de Baie-du-Febvre (288, rue Principale)

L'autoâgisme chez les personnes âgées, une tendance à se dénigrer, présentation de capsules vidéo humoristiques animée par Nicole Vallée. *Inscription jusqu'au 21 avril.*

Mercredi 25 mai

Au Centre communautaire de St-François-du-Lac

La zoothérapie, les bienfaits d'un animal de compagnie, avec Marc Meilleur, animateur Centre d'hébergement Lucien-Shooner. *Inscription jusqu'au 19 mai.*

Inscription en personne ou par téléphone

au Centre d'action bénévole du Lac Saint-Pierre 450 568-3198

BIENVENUE à toute la population adulte de notre territoire

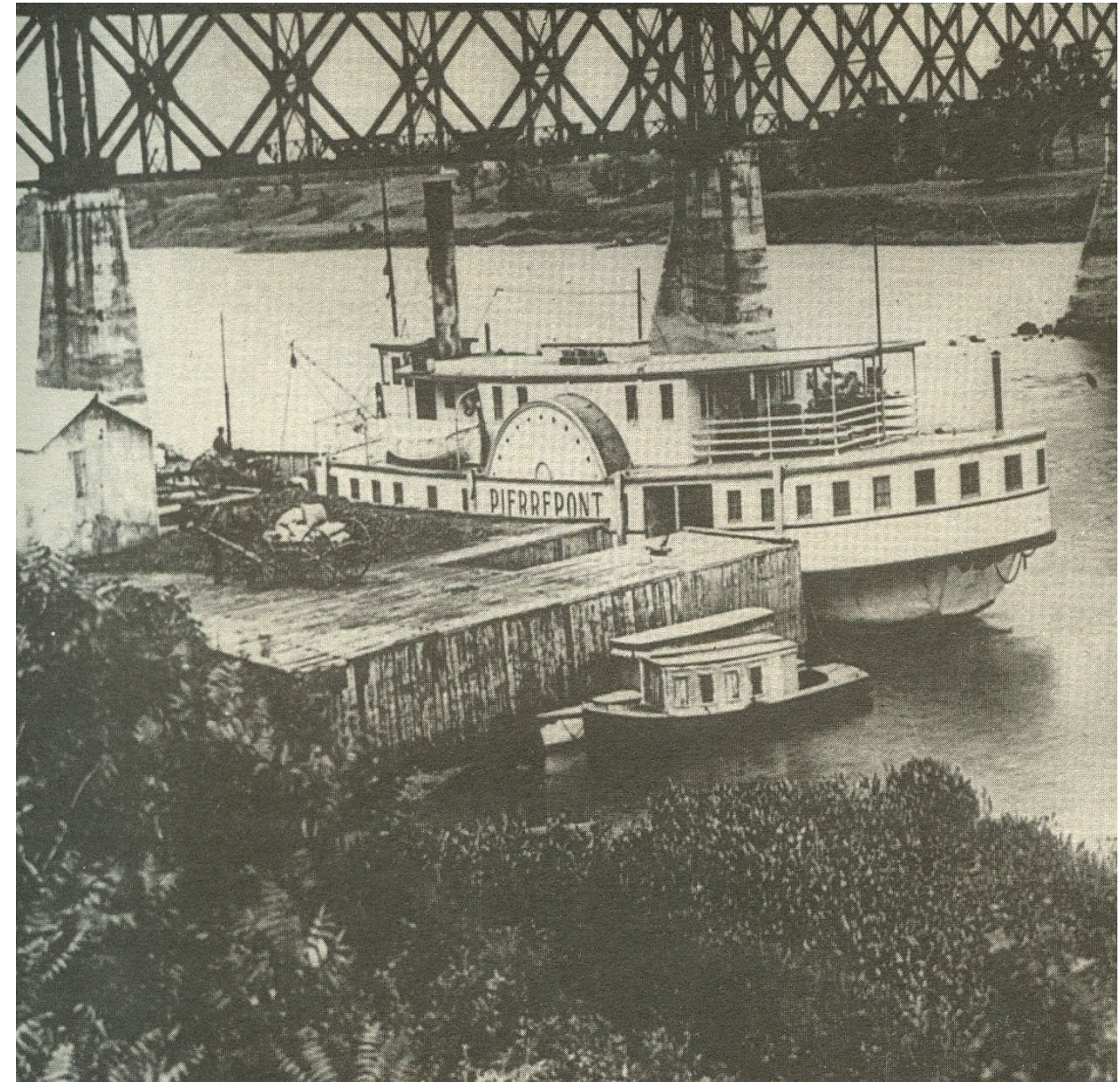
Baie-du-Febvre, La Visitation-de-Yamaska,
Odanak, Pierreville, Saint-Elphège,
Saint-François-du-Lac, Saint-Zéphirin-de-Courval.

**Des dîners réalisés grâce au joyeux comité
des bénévoles impliqués !**

Normand Gravel, Olyvette Boisvert, Lise Marchand
Gilbert Beauregard, Danielle Poudrette, France Dion
Yolande Descheneaux, resp., Louiselle Béliveau, resp.



Le Pierrepont



Municipalité de Pierreville #57 fév. 2016



SÉANCE SPÉCIALE DU 12 NOVEMBRE 2015

- Le dépôt du rapport du maire a été déposé.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 DÉCEMBRE 2015

- Le projet final du règlement de zonage 140-2015 a été adopté;
- Le règlement 142-2015 décrétant la tarification des frais d'administrations et des services municipaux et abrogeant les règlements 127-2014 et 132-2015 a été approuvé par les conseillers;
- Jérémy Desmarais et Joé Desmarais ont été embauché comme employés de la patinoire extérieure du secteur Notre-Dame;
- Deux (2) avis de motion ont été donné, le premier concernant l'obligation d'installer des clapets anti-retour empêchant le refoulement d'égout et le second concernant la nouvelle réglementation concernant les animaux;
- Les conseillers ont entériné les prévisions budgétaires 2016 de la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas Saint-François au montant de 309 434\$, représentant une quote-part pour notre municipalité de 206 509.87\$;
- Le budget 2016 de l'Office municipal d'habitation de Pierreville a été approuvé au montant de 102 077\$, représentant une quote-part pour notre municipalité de 10 208\$;
- Les conseillers ont accordé un déboursé de 5 000\$ en guise d'aide financière à la Maison des jeunes du Bas Saint-François;
- La municipalité a procédé à l'achat d'un enregistreur de débordements, au coût de 9 495.78\$ (taxes incluses) à Global Électro-mécanique Inc, afin de mesurer les débordements et le calcul de l'étalonnage de la station du poste Ally afin de détecter des événements anormaux pouvant causer des bris de pompes.

MAISON DES JEUNES DU BAS ST-FRANÇOIS

10-a, Centre Communautaire , Saint-François-du-Lac (Qc) J0G 1M0, (450)568-6222



SAMEDI 5 MARS 2016

POUR LES ADOS
11-17 ANS

COÛT : 20\$

**DÉPART EN AUTOBUS
9H À L'ÉCOLE MAURALT**

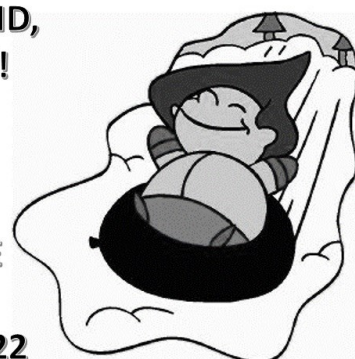
CARTE MEMBRE
OBLIGATOIRE
COÛT : 5\$

**DÎNER : APPORTEZ UN LUNCH FROID,
UN ENDROIT NOUS EST RÉSERVÉ!**

**LES PLACES SONT LIMITÉES!
EN COLLABORATION
AVEC LA MAISON DE LA FAMILLE**

POUR RÉSERVATION : 450-568-6222

SUIVEZ NOS ACTIVITÉS SUR FACEBOOK mdjbasstfrancois CJ



Cuisine de **Le Lien Maison de la famille**

purées le
16 mars

24, Tranter Pierreville
Lienmaisonfamille@cgocable.ca
450-568-1010

Parent d'un enfant de 0 à 1 an?

Plaisirs partagés avec bébé

Viens échanger et vivre des
activités avec ton bébé!

Les thèmes?

- L'alimentation
- Le massage
- Le temps de qualité
- Retrouver la forme
- La vie post-accouchement
- La santé du bébé



18-36 mois?

7 ateliers offerts ;
soutien/normalisation/
amélioration des
habiletés sociales

- ❖ Scrapbooking tous les mardis en matinée
- ❖ Cuisine collective 2X/mois
- ❖ Prêt de raquettes
- ❖ Causerie le vendredi en matinée
- ❖ Point de service du Marchand de lunettes
- ❖ Ateliers de création
- ❖ Activités les vendredis pédagogiques
- ❖ Et bien plus....!



1ÈRE SÉANCE SPÉCIALE DU 22 DÉCEMBRE 2015

- Les conseillers ont adopté le budget présenté pour l'exercice financier 2016, prévoyant des revenus et des dépenses au montant de 3 420 380\$;
- Le règlement 145-2015 relatif à l'imposition et aux conditions de perception des taxes sur le territoire de la Municipalité de Pierreville pour l'exercice financier 2016 a été adopté;
- Adoption du programme triennal d'immobilisation pour les années 2016, 2017 et 2018

2016	Infrastructures d'aqueduc, égout et voirie (si des subventions sont disponibles)	650 000\$
2017	Infrastructures d'aqueduc, égout et voirie (si des subventions sont disponibles)	450 000\$
2018	Infrastructures municipales	500 000\$

2ÈME SÉANCE SPÉCIALE DU 22 DÉCEMBRE 2015

- Le règlement 143-2015 relatif à l'obligation des clapets anti-retour empêchant le refoulement d'égout à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal a été adopté;
- Les conseillers ont entériné le règlement 144-2015 concernant la nouvelle réglementation sur les animaux et par le fait même abrogeant les règlements 028-2003 et 114-2012.



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JANVIER 2016

- Les conseillers ont accepté et déposé le rapport d'activité 2015 sur le schéma de couvertures de risques incendie à la MRC de Nicolet-Yamaska;
- Le budget 2016 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas Saint-François au montant de 2 363 470.89\$ a été approuvé;
- Les prévisions budgétaires de Bougie Bus Inc., au montant de 7 324\$, ont été acceptées par les membres du conseil, représentant un coût per capita de 3.36\$;
- Les conseillers ont donné l'autorisation à la directrice générale de signer l'entente avec la Société préventive de la cruauté envers les animaux du district électoral de Drummondville (SPAD) dans le but de mettre en application le règlement 144-2015 concernant les animaux.

RÈGLEMENT 144-2015

Nouveau règlement concernant les animaux



Depuis 1er janvier 2016, la municipalité a donné le mandat à la SPAD de Drummondville de gérer les animaux sur tout son territoire, autant au niveau du registre des licences, du contrôle des plaintes ainsi que de la capture.

Très bientôt, les agents de la SPAD sillonneront nos rues et sonneront à vos portes afin d'effectuer un registre des chiens sur le territoire de la municipalité. Prendre note que dorénavant, la licence d'un chien sera au coût de 20\$/chien pour un maximum de trois (3) chiens par propriétaire.

Pour rejoindre la SPAD, veuillez contacter le 1-855-472-5700.

LA GALERIE DU DÉPUTÉ

UN HOMMAGE À LA CRÉATIVITÉ DE CHEZ NOUS

Les préparatifs vont bon train dans le cadre de la 3^e édition de la Galerie du député, organisée par le député Donald Martel pour souligner la créativité et le talent de chez nous.

Cette année, plusieurs nouveautés sont au menu dont la participation exceptionnelle du grand romancier Louis Caron et de nombreux créateurs d'ici.

La Galerie du député : une exposition de tableaux, des œuvres de nos artistes, des prestations sur place et bien plus encore!

Deux jours seulement : les 19 et 20 mars, de 10 h à 16 h
à l'édifice Télébec, 625, avenue Godefroy, Bécancour G9H 1S3
(au sud du pont Laviolette)

Renseignements pour les exposants: 819 233-3521

Présenté par

Donald Martel

Député de Nicolet-Bécancour
à l'Assemblée nationale





480, rue Notre-Dame
Saint-François-du-Lac (Québec) J0G 1M0
Tél./téléc.: 450 568-3198
cablacsp@sogetel.net

Clinique d'impôt du Centre d'action bénévole du lac Saint-Pierre

C'est déjà le moment de **prendre rendez-vous** pour profiter du service de déclaration d'impôt si vos revenus ne dépassent pas 25,000\$ pour une personne seule et 30,000\$ pour un couple. Des frais de **5\$ par personne** seront demandés quand vous vous présenterez à votre rendez-vous. Cette année, les bénévoles vous accueilleront à deux points de service: Saint-François-du-Lac et Baie-du-Febvre. Pour les rencontrer, contacter le Centre d'action bénévole du Lac Saint-Pierre au **450-568-3198**. Prenez note que la période d'impôt du Centre commence le **1er mars** et se terminera le **22 avril**.

Le Centre d'action bénévole du lac Saint-Pierre fait partie du Programme des bénévoles de Revenu Québec et Revenu Canada.

REER-CELI : POUR VOUS SENTIR LIBRE ET PROFITER PLEINEMENT DES GRANDS JOURS DE VOTRE VIE

Date limite pour cotiser au REER : 29 février 2016

Prenez rendez-vous avec votre conseiller financier

- 819 293-8570 ou sans frais 1 877 393-8570

Cotisez via AccèsD

- en téléphonant au 1 800 CAISSES
- en ligne au desjardins.com



Informez-vous > desjardins.com/ReerCeli

Coopérer pour créer l'avenir

Prochaines séances du conseil:

Lundi, le 14 mars	Lundi, le 11 avril
Lundi, le 9 mai	Lundi, le 13 juin
Lundi, le 11 juillet	Lundi, le 15 août
Lundi, le 12 septembre	Mardi, le 11 octobre
Lundi, le 14 novembre	Lundi, le 12 décembre

Fermeture du bureau municipal:

25 et 28 mars: Vendredi saint et lundi de Pâques

Taxes municipales:

Surveiller votre boîte aux lettres, vous allez recevoir vos taxes municipales par courrier sous peu, soit d'ici la fin février.

Ventes des bancs de l'église Saint-Thomas:

Suite à la vente de l'église Saint-Thomas, la municipalité doit se départir de certains objets. Le 27 février prochain, de 9h à 16h, est la journée pour la prévente aux citoyens de Pierreville ayant réservé un banc d'église, au coût de 200\$ chacun et payable en argent seulement. Tous les bancs non-vendus ainsi que le reste des objets seront vendus lors d'un encan qui aura lieu le 12 mars prochain.

Déroulement des séances du conseil

(Rappel du Mamot)

Parfois, les séances du conseil peuvent être tumultueuses en raison des interventions de certains citoyens.

Il convient de rappeler que c'est le conseil municipal (les élus) qui représente la population et qui prend les décisions. Les citoyens ont le droit d'assister aux séances de conseil afin d'être informés des décisions et des orientations prises par le conseil et de poser des questions, mais **ils ne peuvent pas argumenter**. Il faut rappeler que le conseil siège devant public et que ce n'est pas une assemblée publique où tous peuvent intervenir en tout temps.

Voici les recommandations du MAMOT:

- Les séances du conseil sont publiques, **elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique**;
- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions;
- Les réunions de conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation;
- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure;
- Les séances de travail (caucus) sont très importantes afin de prendre connaissance des dossiers et d'en discuter avant les réunions publiques du conseil. Les décisions se prennent cependant lors de la séance du conseil.

Selon le principe de la démocratie municipale, ce sont les élus qui prennent les décisions. Si un citoyen veut participer à la prise de décision ou s'il n'est pas satisfait de l'administration de la municipalité, il a la possibilité de se présenter aux prochaines élections comme candidat.

Texte intégral: Tremblay, Bois, Mignault, Lemay S.E.N.C.R.L.

MÉDIATION CITOYENNE

*Un conflit ?
Une avenue simple et accessible*

Un service gratuit pour régler les différends... différemment!

Un voisin trop bruyant, une mésentente entre un propriétaire et un locataire, une chicane entre un commerçant et un client... Ces types de situations sont au cœur des actions de « Médiation citoyenne » qui est un service d'accompagnement en gestion des conflits en place depuis 2012 à Nicolet. Le service est mis de l'avant par «Avenues citoyennes organisme de justice alternative» accompagné d'une équipe de citoyens médiateurs.

Fondé en 1984, «Avenues citoyennes organisme de justice alternative» est un organisme communautaire qui favorise le développement et le maintien de pratiques de justice alternative et d'activités éducatives visant des rapports harmonieux dans la communauté. Dans la continuité de notre mission, le service « Médiation citoyenne » constitue une alternative qui répond à un besoin pour les citoyens aux prises avec un conflit.

Mettre un terme à un différend de façon pacifique ou rétablir un lien de communication qui s'est brisé ou dégradé, n'est pas chose facile. De là, l'importance de s'adresser à une équipe, spécialement formée en médiation et en gestion des conflits. Nos objectifs: faciliter les échanges de points de vue, aider à dénouer les impasses et accompagner les parties concernées à trouver ensemble des pistes de solutions satisfaisantes sans avoir recours au système judiciaire traditionnel.

Que vous soyez un citoyen, une association, un organisme, un groupe communautaire ou une entreprise, vous pouvez vous prévaloir tout à fait gratuitement d'un service facile d'accès et confidentiel pour prévenir, gérer ou régler les situations dérangeantes telles que: chicanes de voisins, intimidation, conflits interpersonnels, etc. Notre service s'adresse à vous qui sentez le besoin d'être appuyé dans votre démarche face à votre situation conflictuelle.

Il y a bien des façons de prévenir, d'éviter ou de régler les conflits. Le plus important, c'est de ne pas attendre que la situation soit à ce point tendue que vous n'ayez d'autres recours que les tribunaux.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour faire appel au service ou pour de plus amples informations, un médiateur se fera un plaisir de vous répondre dans les meilleurs délais.

819-293-8671 ou mediationcitoyenne@sogetel.net



SADC
Société
d'aide au développement
des collectivités
DE NICOLET-BÉCANCOUR

**Une équipe à l'écoute des
besoins du milieu**

Financement
pour vos projets d'affaires

**Soutien aux
collectivités**
pour mobiliser les milieux

Accompagnement
adapté à vos besoins
d'entrepreneur

Projets jeunesse
pour former la relève

Contactez la SADC de Nicolet-Béancour
819 233-3315 - www.sadcnicoletbecancour.ca

Canada Développement économique Canada appuie
financièrement la SADC

**REVENU
QUÉBEC**



Nouveau programme d'aide aux personnes âgées pour le paiement des taxes municipales

À compter du 1^{er} janvier 2016, un nouveau programme gouvernemental d'aide aux personnes âgées pour le paiement des taxes municipales entrera en vigueur.

Une personne pourra obtenir une subvention pour une année donnée, si elle satisfait aux conditions suivantes :

- Résider au Québec le 31 décembre de l'année précédente;
- Avoir atteint l'âge de 65 ans avant le début de l'année;
- Avoir un revenu familial pour l'année d'imposition qui précède l'année donnée de 50 000\$ ou moins (montant indexé selon l'IPC à partir de 2017);
- Être depuis le 31 décembre de l'année précédente, propriétaire depuis au moins quinze (15) années consécutives de l'unité d'évaluation visée, en tenant compte également des années où son conjoint en était propriétaire;
- Être la personne à qui s'adresse le compte de taxes relatif à l'unité d'évaluation visée;
- Occuper l'unité d'évaluation comme lieu de résidence principale;
- Avoir une unité d'évaluation entièrement résidentielle et ne comporter qu'un seul logement;
- Avoir une augmentation de la valeur de l'unité d'évaluation découlant de l'entrée en vigueur d'un nouveau rôle excédant d'au moins 7.5% l'augmentation moyenne des immeubles d'un logement de la municipalité.

L'aide prendra la forme d'une subvention allouée dans le cadre du traitement de la déclaration de revenus.

Si l'aîné est admissible, il peut demander la subvention. Pour ce faire, il doit:

- remplir le formulaire Subvention pour aînés relative à une hausse de taxes municipales (TP-1029.TM) (au préalable, l'aîné doit connaître notamment le montant de la subvention potentielle inscrit sur son compte de taxes municipales de l'année en cours ou sur le formulaire qu'un représentant de sa municipalité lui a transmis à cette effet);
- Reporter le résultat inscrit à la ligne 43 du formulaire TP-1029.TM à la ligne 462 de sa déclaration de revenus pour l'année d'imposition précédente;
- Joindre le formulaire TP-1029.TM dûment rempli à cette déclaration.

Texte intégral: Mamot et Revenu Québec



Besoin urgent d'argent d'un proche parent – Attention aux fraudeurs !

La Sûreté du Québec met en garde les citoyens de la région contre un stratagème de fraude. Des malfaiteurs soutirent d'importants montants d'argent à des personnes en se faisant passer pour un parent qui a un besoin urgent d'argent.

Dans ce type de fraude, la victime reçoit l'appel d'un individu prétendument policier ou avocat qui lui dit que son petit-fils, par exemple, se trouve dans une situation d'urgence et qu'il a besoin de lui transmettre de l'argent au plus vite. Souvent, le fraudeur va même se faire passer lui-même pour le petit-fils de la victime. En général, il est question d'un accident, de difficultés éprouvées pour revenir au pays ou d'un besoin d'argent urgent pour payer une caution.

Le fraudeur demandera également à sa victime de ne pas parler de cette demande à un autre membre de la famille et la victime réalisera l'arnaque une fois qu'elle aura transféré une importante somme d'argent.

Lorsqu'ils utilisent ces arnaques, les fraudeurs tentent de mettre de la pression sur leur victime. C'est pourquoi il faut s'assurer de toujours faire les vérifications nécessaires avant de faire confiance à quiconque.

Ne remettez jamais d'argent à un inconnu ou à une personne dont vous n'avez pas vérifié l'identité.

Si un individu prétend agir au nom d'une personne ou d'un organisme, raccrochez et communiquez directement avec cette personne ou cet organisme en utilisant les coordonnées que vous avez.

Ne divulguez jamais de renseignements personnels à un individu qui ne peut prouver sa légitimité.

Lorsque quelqu'un se montre trop insistant ou même insolent (par exemple : il exige votre réponse sur le champ), posez-vous des questions, ne lui faites pas confiance.

Demandez-vous toujours si l'histoire qu'on vous raconte est crédible et avisez d'autres membres de votre famille de la situation.

La Sûreté du Québec invite le public à consulter la section Conseils de son site web au www.sq.gouv.qc.ca afin d'en apprendre davantage sur les façons de prévenir la fraude. Le public peut également se procurer *Le petit livre noir de la fraude* en se rendant sur le site web du Bureau de la concurrence au www.bureaudelaconcurrence.gc.ca.

Si vous croyez avoir été victime de fraude ou si vous êtes témoin d'une fraude, contactez immédiatement votre institution financière pour les aviser ou vérifier l'irrégularité dans vos transactions. Vous pouvez aussi communiquer avec les policiers de la Sûreté du Québec en composant le 310-4141.

Méfiez-vous de l'urgence de la situation...

Rendez-vous des générations 2016



VOUS AVEZ ENTRE 12 ET 99 ANS?

Venez vous exprimer!

- Quelles sont vos préoccupations face à l'**environnement**?
- Que faites-vous au quotidien pour pallier ces préoccupations?
- Que pouvez-vous faire de plus individuellement et collectivement?

Nouveauté cette année: un **PANEL INTERGÉNÉRATIONNEL**!

- Jean-Claude Montplaisir, vice-président, Coop. Nature à l'oeil, Nicolet
- Nicole Vallée, citoyenne
- Jeunes impliqués, Maison des jeunes du Bas Saint-François



Inscription

Centre d'action bénévole du Lac Saint-Pierre : 450 568-3198

Centre d'action bénévole de Nicolet : 819 293-4841

GRATUIT | COLLATION SERVIE SUR PLACE

